

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 17 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Malorie MEHEUST)

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2023-103**

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – RUE DE BRETAGNE – CESSION A LA SCI MAZETTE**

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

En séance du 19 septembre 2023, vous avez délibéré sur le principe de la désaffectation d'une partie du domaine public communal située 17 rue de Bretagne et concernée par un projet de réaménagement de la zone de stationnement.

La partie de l'espace vert concernée, d'une surface d'environ 94 m<sup>2</sup>, a fait l'objet d'une délimitation par la pose de piquets et rubalise. Un rapport du Policier Municipal du 27 septembre 2023 constate la désaffectation matérielle de la parcelle.

Dans son avis du 8 septembre 2023, la Direction Immobilière de l'Etat a estimé la valeur du bien à 1 880 €, soit 20 €/m<sup>2</sup>, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Monsieur Jacky QUEMARD a sollicité la cession de cette parcelle aux conditions indiquées ci-dessous :

N° parcelle	Localisation	Surface cédée	Acquéreur	Prix
DP non cadastré	17 rue de Bretagne	Environ 94 m <sup>2</sup> *	SCI MAZETTE M. QUEMARD 7 rue du Puits 22120 HILLION	<b>20 € / m<sup>2</sup></b>

\* la surface exacte sera déterminée par la réalisation d'un document d'arpentage

L'ensemble des frais liés à cette vente seront pris en charge par Monsieur le Maire (et notaire).

En conséquence, **je vous propose** :

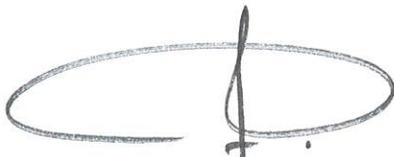
- d'acter la désaffectation partielle de l'emprise du domaine public situé rue de Bretagne sur environ 94 m<sup>2</sup> ;
- de prononcer le déclassement de cette emprise d'environ 94 m<sup>2</sup> du domaine public communal ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente à intervenir aux conditions sus-indiquées et tout document se rapportant à cette délibération.

**Le présent rapport ne soulevant ni avis contraire, ni observation est ADOPTE à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,

Langueux, le 19 octobre 2023

Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,

Malorie MEHEUST

